

79B 2685



**CRÉDIT AGRICOLE
ASSET MANAGEMENT
REAL ESTATE**

S.A. au capital de 11 008 372 euros
315 429 837 R.C.S. Paris
Siège social : 91-93, boulevard Pasteur
75710 PARIS CEDEX 15 -

Greffier du Tribunal de
Commerce de Paris

I M R

25 MARS 2008

N° DE DÉPOT

28283

PROCES VERBAL DU CONSEIL D' ADMINISTRATION

11 février 2008

L'an deux mille huit le onze février à seize heures, les membres du Conseil d' Administration se sont réunis à Paris (75015), dans les locaux de CAAM REAL ESTATE, TOUR MAINE MONTPARNASSE 55^{ème} étage, 33 avenue du Maine, sur convocation du Président, conformément aux dispositions légales et statutaires.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Michel PELOSOFF, Président Directeur Général,
- Monsieur Patrick de LATAILLADE, Directeur Général Délégué et Administrateur,
- La société CAAM GROUP Administrateur, représentée par Monsieur Fathi JERFEL,
- Monsieur Paul-Henri de LA PORTE du THEIL, Administrateur,
- Monsieur Hugues BRASSEUR, Administrateur,
- Madame Christine FAGE, représentante du Comité d'entreprise,

Sont absents et excusés :

- Monsieur Pierre d'HAULTFOEUILLE, Administrateur, qui a donné pouvoir au Président,
- Monsieur Pierre-Paul COCHET, Administrateur, qui a donné pouvoir au Président,
- Monsieur Claude JACQUART, Administrateur, qui a donné pouvoir au Président,
- Monsieur Pierre-Louis BOISSIERE, Administrateur, qui a donné pouvoir au Président,
- Monsieur Dominique MAGIMEL, représentant du Comité d'entreprise,

La société PRICE WATERHOUSE COOPERS, commissaire aux comptes, représentée par Monsieur Jean Pierre BOUCHART.

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Frédéric CELLIER, qui remplit les fonctions de secrétaire de séance,

La séance est présidée par Monsieur Michel PELOSOFF, en sa qualité de Président du Conseil d' Administration, lequel après avoir fait signer le registre de présence par les membres entrant en séance et constaté que le quorum est atteint, cinq administrateurs sur neuf étant présents, déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

En introduction, le Président indique aux administrateurs que Monsieur Fathi JERFEL a été désigné le 1^{er} février 2008 par la société CAAM GROUP en qualité de représentant permanent, en remplacement de Monsieur Jean-Yves Colin, appelé à exercer de nouvelles fonctions hors de CAAM GROUP. Le conseil souhaite la bienvenue à Monsieur Fathi JERFEL.

Puis, le Président rappelle que le Conseil a été convoqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 juillet 2007
- 2- Administration de la Société
- 3- Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 juillet 2007

Le Président rappelle aux administrateurs qu'il convient d'approuver et de signer le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 2 juillet 2007.

Après lecture, les membres du Conseil, à l'unanimité, adoptent le procès-verbal de la précédente réunion.

2- Administration de la Société

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Président informe le Conseil que Monsieur Thierry COSTE lui a adressé sa démission du mandat d'administrateur qu'il exerçait dans la Société. Cette démission a pris effet le 30 septembre 2007.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Thierry Coste. Le Conseil exprime ses remerciements à Monsieur Thierry COSTE pour son action au sein du Conseil.

COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

En remplacement de Monsieur Thierry COSTE, il est proposé au Conseil d'Administration de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Yves PERRIER.

Cette nomination sera soumise à ratification conformément à l'article L 225-24 du Code de Commerce lors de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur Yves PERRIER exercera son mandat d'administrateur pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Thierry COSTE, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le Conseil décide à l'unanimité des présents et représentés de soumettre à la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire la ratification de la cooptation de Monsieur Yves PERRIER.

MODIFICATION DES MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le Président rappelle que depuis le Conseil d'Administration du 18 mars 2005 et conformément aux articles L225-51-1 alinéa 2 du Code Commerce et 16-II des statuts de la Société, la Direction Générale de la Société est confiée au Président, Monsieur Michel PELOSOFF.

En raison des modifications d'organisation au sein du Groupe CAAM et des nouvelles responsabilités confiées à Monsieur PELOSOFF, il est proposé au Conseil d'Administration de modifier le mode d'exercice de la Direction Générale.

Le Président propose ainsi au Conseil, de délibérer sur la modification du mode d'exercice de la Direction Générale qui serait désormais dissociée.

Le Président indique que conformément au mode d'exercice proposé, l'articulation de la gouvernance de la Société est la suivante : le Président représente le Conseil

d'Administration, organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission. Le Président est en outre chargé de présenter au Conseil toute proposition concernant les orientations de l'activité de la Société. Le Président peut également agir au nom de la Société dans le cadre de délégations consenties par le Conseil d'Administration pour l'exécution des missions de ce dernier.

Le Directeur Général est pour sa part investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Président propose au Conseil de nommer Monsieur Patrick de LATAILLADE en qualité de Directeur Général de la Société. Monsieur de LATAILLADE exercera l'ensemble des pouvoirs dévolus à la fonction de Directeur Général.

Le Conseil décide à l'unanimité des présents et représentés conformément à l'article 16-II des statuts de la Société, de nommer Monsieur Patrick de LATAILLADE en qualité de Directeur Général, Monsieur Michel PELOSOFF conservant les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Afin de l'assister dans sa mission de Directeur Général Monsieur de LATAILLADE propose de nommer Monsieur Nicolas SIMON en qualité de Directeur Général Délégué, en lui conférant les attributions suivantes :

- Responsabilité du pôle de Gestion d'Actifs Immobiliers de la Société,
- Direction de l'ensemble des services de la Société en l'absence du Directeur Général.

La signature du Directeur Général sera requise en ce qui concerne les engagements d'acquisitions et de financements d'actifs immobiliers.

Le Conseil décide à l'unanimité des présents et représentés, de nommer, sur proposition du Directeur Général, Monsieur Nicolas SIMON en qualité de Directeur Général Délégué.

3 - Questions diverses (néant)

Aucune question n'étant soulevée par les membres du Conseil, l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à dix-sept heures.

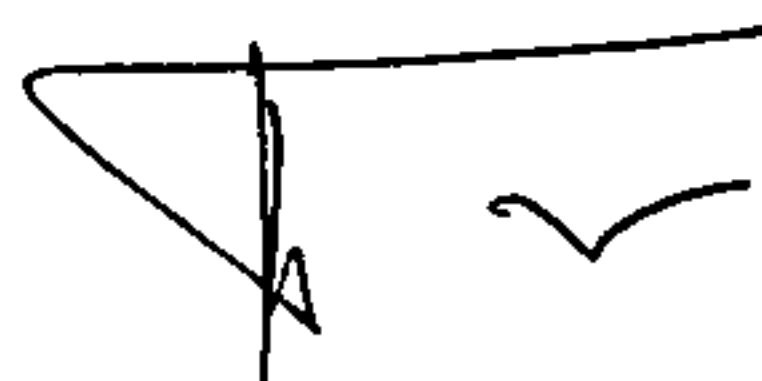
Paris, le 1er février 2008

CAAM REAL ESTATE
Monsieur le Président
91/93 boulevard Pasteur
75015 PARIS

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que le représentant permanent de CAAM GROUP au sein du Conseil d'Administration de votre société sera désormais Monsieur Fathi JERFEL en remplacement de Monsieur Jean Yves COLIN.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Yves PERRIER
Président Directeur Général